

Les sédiments de l'ex-base de loisirs de St Berthevin (53) ne risquent pas de migrer jusqu'à Angers: ils se retrouveront d'abord dans les seuils des moulins en aval. C'est une manière de traiter le sujet du transit sédimentaire: les envoyer chez les plus proches voisins en aval, qui deviendront ipso facto le problème et à qui on transfère la responsabilité de les gérer. L'étude sur plusieurs années du milieu concerné n'intéresse pas les prescripteurs: la continuité écologique prime avant toute autres considérations.



Un exemple parmi de nombreux autres :

Un plan d'eau artificiel de 3ha sur un affluent de la Mayenne à [St Berthevin](#) se comble avec



des sédiments. 53 000m³ curés depuis 1988, ça coûte. On convainc donc facilement M. le Maire que le site sera beaucoup plus attractif sans le plan d'eau. Malgré des oppositions, la décision est prise d'arasement le seuil.

Aurait-t-on agit sur les sédiments incriminés? A-t-on cherché leur origine anthropique dans le bassin versant ? A en diminuer les volumes en modifiant les pratiques?

Stupéfiante étude bornée sur quelques hectomètres alors qu'une analyse globale multicritères serait à considérer : depuis la source pour analyser les causes de cet apport et jusqu'à St Nazaire pour les conséquences. Aucune étude sérieuse n'a été conduite sur les écosystèmes en place, sur la perte environnementale consécutive aux travaux: l'unique objectif est la destruction.

A Lisieux, l'effacement du barrage a été « valorisé » par une visite de terrain organisée par l'Onema en présence de la secrétaire d'État en charge du développement durable. Un reportage télévisé a été diffusé au journal d'une grande chaîne nationale. C'est quasi la seule « valorisation de l'opération ». La présence de la télévision vaut désormais argument scientifique.

On pense aussi aux 900 000 m³ de sédiments du barrage de Maisons Rouges (86) qui nourrissent le bouchon vaseux de la Loire, aux 2 000 000 m³ de sédiments bloqués par les barrages sur la Sélune. Ce cas d'école semble pointer les incohérences du dogme sur l'arasement car ce stock arriverait en peu de temps au pied du Mont St Michel. En clair, les barrages en tête de bassin versant doivent être arasés. On fait fi des sédiments. Quand on s'approche de l'estuaire et a fortiori d'un site grandiose comme celui du Mont St Michel, l'Administration semble tergiverser. Des millions d'euros ont été investis précisément sur le problème d'envasement/ensablement de la baie. Il s'agit bien d'une gestion à court-termiste, prétendument écologique, car les sédiments, quelle que soit leur provenance et leur état chimique, terminent toujours leur chemin au même endroit. Cela crée une charge très onéreuse de dragage que la collectivité .paye deux fois: en amont au titre du « transit » et en aval

On cherche en vain dans ces destructions de barrages, des éléments probants susceptibles d'améliorer la qualité chimique des masses d'eau.

Attendons les résultats.



Application aveugle de la continuité écologique